

BILAN NATIONAL DES CENTRES DE PRE-ORIENTATION ET DES CENTRES DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE – 2012 (AU TITRE DE L'ANNEE 2011) –

Sommaire

Rappel de l'objet	1
Méthode et champ de l'enquête	2
1. Les données de contexte.....	2
1.2. Le nombre et le type de places agréées par les Agences régionales de santé	3
1.3. Les bénéficiaires rémunérés et entrés en formation durant l'année	3
2. Les stagiaires présents et entrés en CPO et CRP en 2011	4
2.1. Données générales.....	4
2.2. Les formations pré-qualifiantes.....	4
2.3. La qualification	5
3. Les formations qualifiantes en CRP	6
3.1. Le niveau et la durée des formations qualifiantes	6
3.2. Le taux de réussite des stagiaires à l'issue d'une formation qualifiante	6
3.3. Les arrêts de stage et leurs motifs	8
4. L'insertion dans l'emploi à l'issue d'une formation qualifiante en CRP	8
4.1. Que deviennent les stagiaires sortis d'une formation qualifiante en CRP?	9
4.2. Quels types d'emploi occupent les stagiaires sortis de formation qualifiante ?.....	10
5. Les caractéristiques des stagiaires accueillis dans les CRP en 2011.....	12
5.1. Une population majoritairement masculine et d'âge médian.....	13
5.2. Un faible niveau de formation des stagiaires à l'entrée en formation.....	13
5.3. Un public parfois fortement éloigné de l'emploi	13
5.4. Le recrutement géographique et le délai d'attente pour entrer en formation	14
Les chiffres-clés du bilan national des CPO et CRP	16

Rappel de l'objet

Ce bilan est réalisé au titre de l'activité des établissements durant l'année 2011, grâce à un outil de la DGEFP diffusé pour la 3^{ème} année consécutive aux établissements (centres de pré orientation -CPO et des centres de rééducation professionnelle -CRP) et aux Direccte.

Le bilan vise à renforcer le positionnement régional des CPO et des CRP en rendant lisibles les modalités d'exercice de leur mission de pré-orientation, de réadaptation, reconversion ou formation professionnelle ainsi que leurs résultats en terme de réussite à l'examen et d'insertion professionnelle des stagiaires.

Ces établissements proposent une offre indispensable dans l'ensemble de l'offre régionale de formation. Compte-tenu de leur spécificité (accompagnement individualisé et global visant à l'insertion sociale et professionnelle), ils participent pleinement à l'amélioration de la qualification des travailleurs handicapés.

Méthode et champ de l'enquête

Ce bilan est la synthèse d'un travail réalisé à plusieurs échelons. En 1^{er} lieu, les établissements ont été sollicités par les Direccte afin de renseigner le cadre de bilan fourni par l'administration centrale. Les Direccte ont ensuite procédé à leur consolidation régionale. Enfin, la DGEFP en a à son tour effectué une consolidation nationale.

Les résultats du bilan national sont à analyser avec précaution compte tenu de la nature déclarative des informations transmises par les établissements, et de leur consolidation à différents échelons.

Les données des différents tableaux présentent une meilleure cohérence que les années passées. Cette amélioration est liée à un effort d'harmonisation des définitions et formules de calcul, grâce à un contrôle renforcé de cohérence sous Excel (mise en forme conditionnelle et protection de certaines cellules du tableau de bord).

L'année de référence observée pour l'activité des CPO et des CRP est **2011**.

La France compte 84 CRP dont 21 établissements avec une rémunération des stagiaires assurée par les conseils régionaux. Cette étude concerne 56 CRP et 39 CPO¹.

En tant qu'établissements et services sociaux et médico-sociaux (article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et articles R.5213-9 et suivant du code du travail) dédiés à l'accueil de publics en situation de handicap, l'entrée des bénéficiaires en CPO ou en CRP est légalement conditionnée par l'octroi d'une décision d'orientation professionnelle de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) des Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH).

1. Les données de contexte

► **21 régions possèdent au moins un CRP ou un CPO sur leur territoire depuis 2011².**

► **19 cadres de bilan régionaux ont permis d'élaborer le bilan national.**

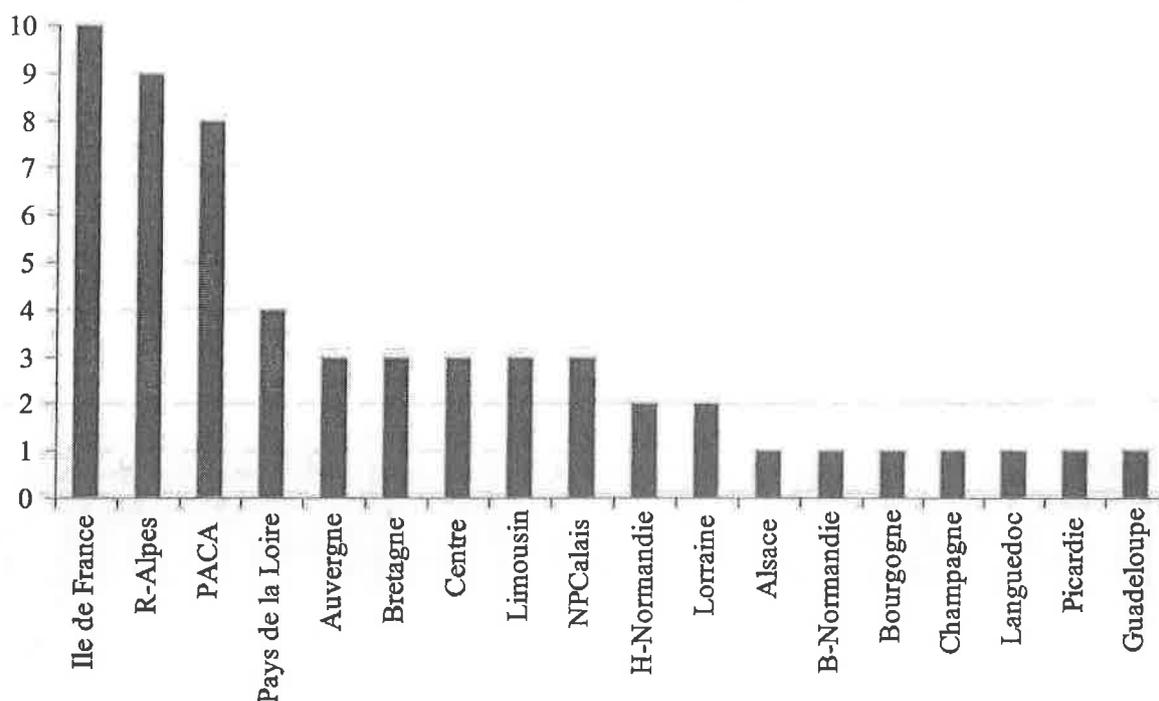
Le bilan est donc représentatif de l'activité de la majorité des établissements existants.

Les centres sont répartis de manière inégale sur le territoire : l'Ile de France abrite 10 centres, et certaines régions n'en comptent aucun (Franche-Comté, Corse, les départements d'outre-mer hors Guadeloupe, la région Poitou qui n'abrite pas de CRP mais compte un CPO).

¹ Un même établissement peut abriter deux structures à savoir un CPO (si celui-ci y est adossé) et un CRP. Que le CPO soit adossé ou non au CRP, il a été comptabilisé comme une structure à part entière.

² Elles étaient 20 régions auparavant. En 2011, le premier centre hors métropole a été ouvert en Guadeloupe.

Nombre de CRP par région en 2011



1.2. Le nombre et le type de places agréées par les Agences régionales de santé

► **7 994 places ont été agréées par les Agences régionales de santé en 2011 :**

- 6 610 en CRP (83 % des agréments)
- 1 384 en CPO (17 % des agréments)

► Plus de 8 agréments sur 10 concernent les CRP, et se répartissent comme suit :

- **24 % au titre de la formation pré-qualifiante** ou préparatoires (1606 agréments)
- **74 % au titre des formations qualifiantes** (4 899 places agréées)

1.3. Les bénéficiaires rémunérés et entrés en formation durant l'année

En 2011, l'Etat est majoritairement, mais non exclusivement, financeur des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle accueillis en CRP.

• **8 741 stagiaires entrés en formation en 2011 ont été rémunérés à cet effet :**

- 94 % sont rémunérés par l'Etat (8 186 personnes)
- 6 % sont rémunérés par les Conseils régionaux (555 personnes, dans 6 régions concernées).

Zoom sur les stagiaires rémunérés par les conseils régionaux :

	Nombre de stagiaires rémunérés par le conseil régional	% de stagiaires rémunérés par le conseil régional	Nombre de CRP concernés
Auvergne	4	1,1%	1
Bretagne	34	5,0%	1
Guadeloupe	30	100%	1
Ile de France	6	0,3%	1
Limousin	6	1,1%	1
PACA	475	42,5%	5
France	555	7,0%	10

Ces chiffres sont à rapprocher du nombre de dossiers de rémunération de travailleurs handicapés enregistrés par l'ASP durant l'année pour suivre une formation. Ce rapprochement reste toutefois indicatif, car les données administratives et déclaratives ne sont pas strictement comparables.

Données ASP 2011 :

11 959 stagiaires handicapés de CRP rémunérés par l'Etat soit **69 % des stagiaires comptabilisés par ce bilan.**

2 548 stagiaires handicapés de CRP rémunérés par les conseils régionaux soit **22 % des stagiaires comptabilisés par ce bilan.**

Au regard des données de l'ASP, le bilan ne semble pas représentatif de l'ensemble des établissements bénéficiant d'un financement des conseils régionaux au titre de la rémunération des stagiaires.

2. Les stagiaires présents et entrés en CPO et CRP en 2011

2.1. Données générales

- **En flux : 10 734 stagiaires sont entrés en CRP et en CPO en 2011**
 - 6 790 stagiaires sont entrés en CRP
 - 3 944 en CPO
- **En stock : 5 741 stagiaires ont été présents dans les CRP tout au long de l'année et 2 033 en CPO.**

A titre de comparaison des volumes de stagiaires, d'après l'enquête AFPA, 8 611 personnes handicapées ont été accueillies par l'afpa en 2011.

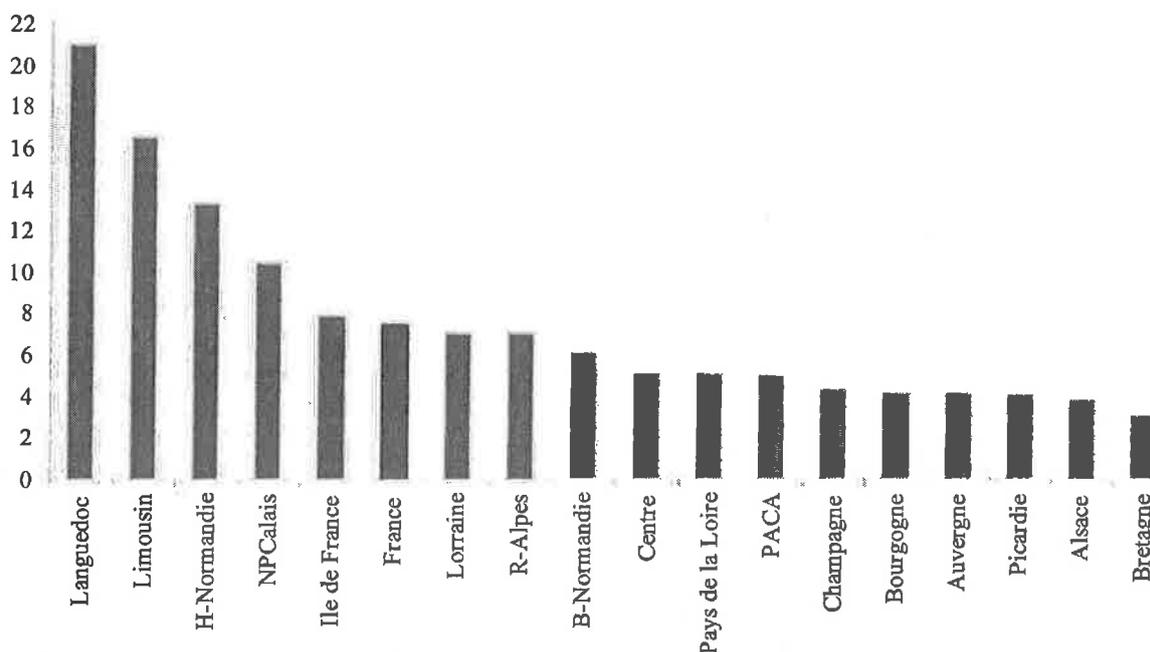
2.2. Les formations pré-qualifiantes

- 44% des stagiaires entrés en CRP durant l'année ont suivi une formation préqualifiante.
- **Flux : 2 968 stagiaires sont entrés en formation pré-qualifiante ou préparatoires à l'emploi, soit une hausse de 14 % sur un an.**

- Stock : 1 472 stagiaires ont bénéficié d'une action de formation pré-qualifiante,
- **La durée moyenne** des actions de pré-qualification est de **6,9 mois en moyenne** contre six mois en 2010 et cinq mois en 2009.

La moyenne nationale masque d'importantes disparités régionales :

**Durée moyenne des formations préqualifiantes
en CRP (en nombre de mois)**



- Les actions de pré qualification s'inscrivent majoritairement dans le cadre d'un parcours de formation qualifiant : **67 % des stagiaires de pré-qualification entrent ensuite en formation qualifiante.**
 - Ces entrées se réalisent quasi exclusivement en CRP (65 %) ;
 - Seuls 2 % des stagiaires vont ensuite se qualifier au sein d'un dispositif de droit commun.
- Les autres issues d'une formation pré-qualifiante sont :
 - **L'emploi en milieu ordinaire pour 8 % des stagiaires (idem à l'an passé) ;**
 - Une autre issue (retour vers le soin, pas d'orientation...) pour 17 % des stagiaires

2.3. La qualification

- Stock : **4 269 stagiaires handicapés ont bénéficié d'une formation qualifiante en 2011.**
- En flux : **3 872 stagiaires sont entrés en formation qualifiante** dans le courant de l'année 2011
- 57 % des stagiaires entrés en CRP durant l'année ont suivi une formation qualifiante.

Ce taux varie fortement selon les régions, en fonction de l'offre de services des établissements et des projets professionnels des personnes sur chaque territoire, passant de 31 % en Bretagne à 71 % en Limousin.

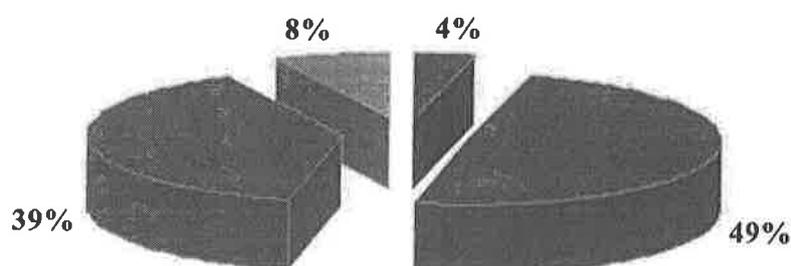
3. Les formations qualifiantes en CRP

3.1. Le niveau et la durée des formations qualifiantes

- Comme l'an passé, la durée moyenne des formations qualifiantes suivies est de **14 mois** tous niveaux confondus.
 - Cette moyenne varie de près de 10 mois pour les formations de niveau V bis à 22 mois pour les formations de III à I.
 - Les formations de niveaux 5 et 4, qui réunissent à elles seules 89% des stagiaires, ont des durées respectives de 14 et 15 mois.
- **La grande majorité des formations proposées (85%) conduisent à une certification.**
- **La grande majorité des stagiaires (89 %) suivent des formations de niveau BEP/CAP ou baccalauréat.**

Dans le détail des niveaux de formation :

**Répartition des stagiaires présents (stock)
par niveau de formation**



■ Niveau 5 bis ■ Niveau 5 ■ Niveau 4 ■ Niveaux 3, 2 ou 1

3.2. Le taux de réussite des stagiaires à l'issue d'une formation qualifiante

En conformité avec la définition de l'INSEE, le taux de réussite à un examen est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen. Le bilan distingue :

- le taux de réussite partielle : stagiaires ayant validé partiellement la formation qualifiante (exemple : obtention d'un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles (CCP) pour les titres du Ministère du Travail).

Il est de 10 % (284 stagiaires concernés) pour les sortants de l'année 2011 et oscille entre 2% et 21% selon les régions.

- le taux de réussite totale : stagiaires ayant validé totalement l'examen (exemple : obtention du titre, et donc de tous les CCP, pour les titres du Ministère du Travail).

Il est de 83 % (2387 stagiaires concernés) pour les sortants de l'année 2011 et oscille entre 68% et 95% selon les régions.

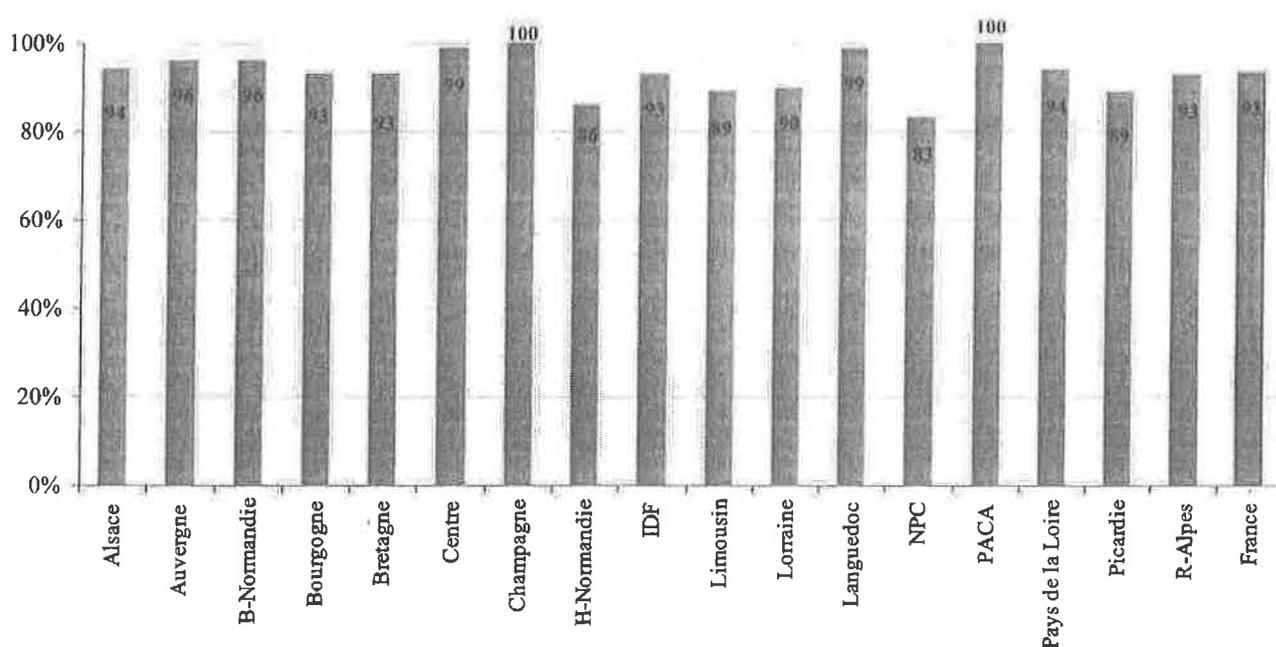
- le taux de réussite globale : agrégation des réussites partielles et totales.

Il est de 93 % pour les sortants de l'année 2011, en augmentation par rapport aux années passées (89 % en 2010 et 91 % en 2009). Il varie de 83% à 100% selon les régions.

Comparativement : L'enquête Aifa 2011 faisait état d'un taux de réussite au titre complet de 75 % pour le public en situation de handicap contre 81 % pour l'ensemble du public.

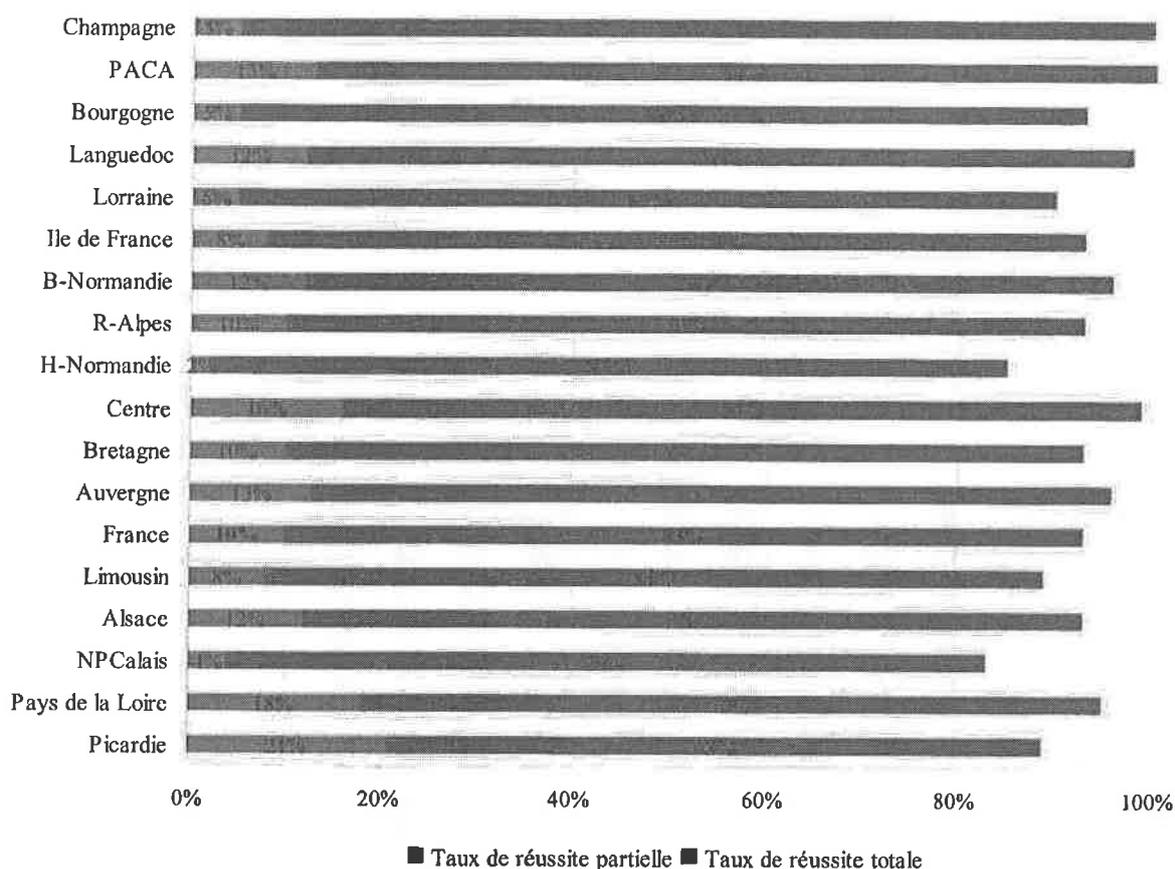
- Le comparatif par région des taux de réussite globale est à prendre avec précaution. En effet, les taux sont plus ou moins robustes selon le nombre de candidats qui ont présenté l'examen : entre 38 candidats en Champagne-Ardenne et 457 en Ile de France.

Taux de réussite globale des stagiaires sortis de formation qualifiante en 2011 (en %)



- Ce principe de précaution s'applique également au comparatif régional des types de réussite :

Taux et types de réussite par région en 2011



3.3. Les arrêts de stage et leurs motifs

Cette rubrique concerne les **630 stagiaires** qui ont précocement arrêté leur formation en 2011, c'est à dire avant son terme ou sa validation. Les résultats sont proches des années passées, car ils marquent des tendances structurelles peu sensibles aux aléas de conjoncture ou de taille d'échantillon.

- Conséquence plus ou moins directe du handicap rencontré par les personnes, les **raisons de santé** sont le principal motif évoqué : dans **53 %** des cas.
- Seuls **10 % des stagiaires** interrompent leur formation car ils ont **trouvé un emploi**
- **37 %** des stagiaires sortent pour un autre motif ou un motif non connu.

4. L'insertion dans l'emploi à l'issue d'une formation qualifiante en CRP

Ces données sont déclaratives et non exhaustives car elles proviennent des enquêtes de suivi des stagiaires mises en place dans la majorité des établissements. Les résultats doivent donc être interprétés avec précaution, mais ils permettent néanmoins de dresser des tendances.

En effet, le cadre de bilan permet d'offrir un éclairage sur l'efficacité des formations qualifiantes dispensées en CRP, notamment au regard des taux d'insertion dans l'emploi six mois après la sortie de formation, et de la qualité de cette insertion.

Compte tenu des délais nécessaires à l'enquête de suivi (cette dernière est réalisée 6 mois après la sortie de formation), les données 2011 concernent les stagiaires sortis de formation qualifiante en 2010.

4.1. Que deviennent les stagiaires sortis d'une formation qualifiante en CRP?

- **2 350 stagiaires ont fait l'objet d'un suivi par les établissements** quant à leur devenir professionnel six mois après la sortie de formation
- **85 % des stagiaires sortis de formation qualifiante** ont été suivis par enquête. Ce taux de suivi permet d'avoir un bilan représentatif des stagiaires passés par un centre de rééducation professionnelle.

► Les situations des anciens stagiaires par rapport à l'emploi :

- **Un peu plus de la moitié des stagiaires (54 % des personnes) sont en emploi 6 mois après la sortie du CRP**, soit 1259 personnes. Le taux était de 56% l'an passé.
- 9 % des stagiaires sont à nouveau en formation ou en stage (contre 7% l'an passé).
- **28 % sont en recherche d'emploi** (ce taux était de 24% en 2010).
- 3 % sont en inactivité (ce sous-indicateur étant nouveau, il est impossible de le comparer aux années précédentes).
- 10 % sont dans une autre situation (contre 13% l'an passé).

Différentes enquêtes sont mise en place par les acteurs de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap qu'ils soient financeurs ou organismes de formation.

Les résultats de ces enquêtes ne sont néanmoins pas strictement comparables, compte tenu de la diversité des protocoles d'enquêtes mis en place, des formations proposées et de la taille des populations interrogées.

Ces enquêtes permettent néanmoins d'objectiver et d'illustrer une partie de l'action des acteurs.

◆ L'enquête Agefiph/Sofres du 1^{er} semestre 2011 faisait état de 26 % des stagiaires en emploi, 6 mois après avoir suivi une formation financée par l'Agefiph (sortis de formations de juillet à décembre 2010).

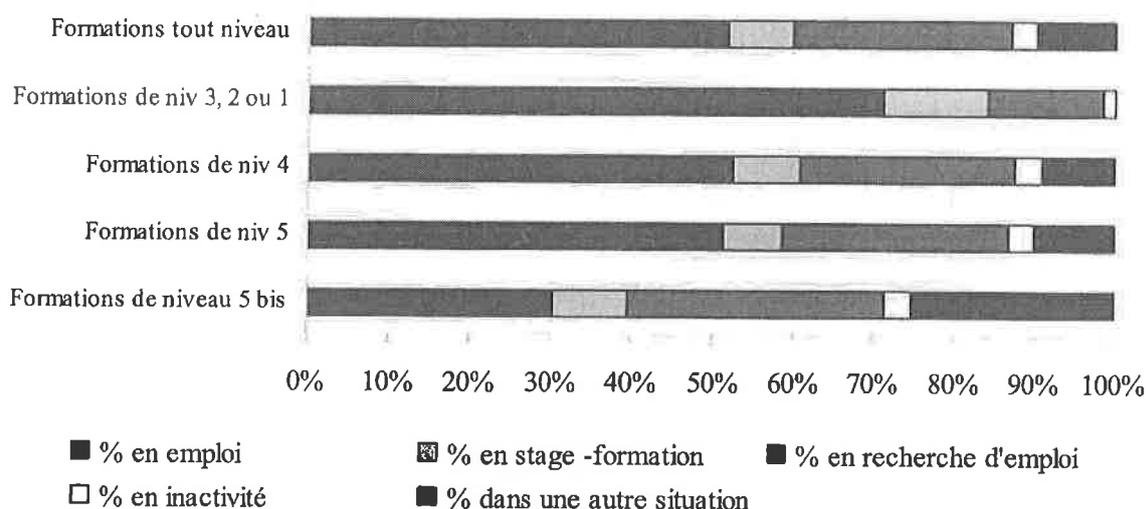
◆ Selon l'enquête Insertion 211-2012 sur le marché AFPA, 36,5 % des personnes en situation de handicap étaient en emploi 6 mois après une formation (qu'ils soient salariés, intérimaires, créateurs/repreneurs d'entreprise ou indépendants).

► Le niveau de la formation suivie en CRP influe sur le devenir des personnes :

Le diplôme est un rempart traditionnel face au chômage, ce constat se vérifie également au sein des CRP. Les formations les plus qualifiées (de niveaux bac + 2 ou plus) permettent d'accéder plus facilement à l'emploi ou de poursuivre une formation.

68 % des personnes ayant suivies une formation de niveau bac+2 ou plus sont en emploi 6 mois après la formation contre 34 % des personnes ayant suivies une formation de niveau V bis.

Devenir des stagiaires 6 mois après une formation qualifiante en CRP en 2011



► Un taux d'emploi en baisse de 12 points depuis 2009 :

Les formations de niveau 5bis et 3 et infra concentrant de petits effectifs, il est difficile de produire une analyse fiable par niveau de formation et sur le moyen terme.

Néanmoins, si l'on s'en tient aux formations les plus représentatives qui occupent la majorité des stagiaires (niveau 5 et 4), on observe une baisse du taux d'emploi à 6 mois de l'ordre de 12 points depuis 2009.

Sur un an, la tendance est moins marquée mais le taux baisse de 2 points, tous niveaux de formation confondus.

Evolution des taux d'emploi à 6 mois par niveau de formation depuis 2009 :

	2011	2010	2009
Formations de niveau 5	53%	52%	64%
Formations de niveau 4	54%	61%	65%
Formations tout niveau	54%	56%	66%

Outre la nature déclarative des données et le changement de périmètre de la population enquêtée, la conjoncture économique peut expliquer une partie de cette dégradation de l'accès au marché du travail. Mais d'autres obstacles plus structurels aggravent également les possibilités d'insertion professionnelle des personnes handicapées : manque d'accompagnement post-formation, inadéquation des postes, rythmes et conditions de travail, méconnaissance des employeurs face aux aides spécifiques (Agefiph, FIPHFP), discrimination, inadéquation des emplois proposés face à des niveaux de formation jugés insuffisants...

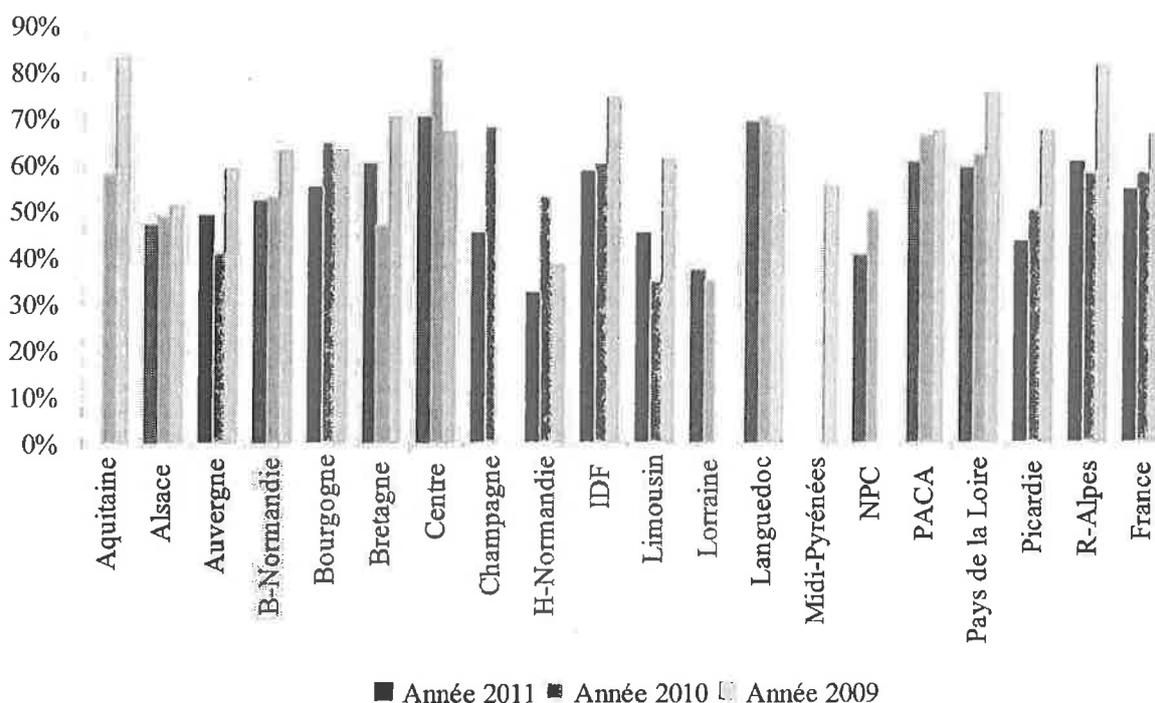
4.2. Quels types d'emploi occupent les stagiaires sortis de formation qualifiante ?

- Selon les contextes socioéconomiques des régions, les anciens stagiaires de CRP n'ont pas les mêmes modalités d'insertion professionnelle :

- Dans la région Centre, 70 % des stagiaires occupent un emploi 6 mois après la sortie de formation. Ils sont 32% dans ce cas en Haute-Normandie.
- La part des personnes handicapées qui sont en recherche d'emploi ou au chômage 6 mois après une formation qualifiante varie de 9 % en Haute-Normandie à 52 % en Picardie.
- La part des personnes handicapées qui sont à nouveau en formation 6 mois après une formation qualifiante oscille entre 3 % en Pays de la Loire et 19 % en Alsace.

Comparaison des taux d'emploi selon les années et par région :

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de CRP par région selon les années



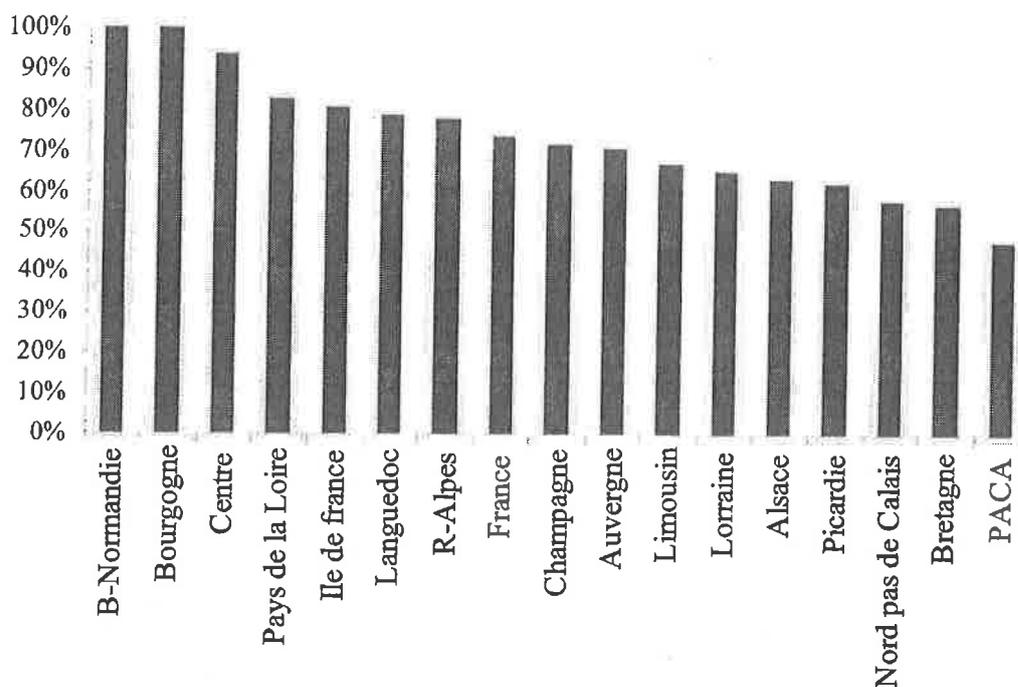
- Sur 100 personnes en emploi 6 mois après la formation, 70 déclarent occuper un emploi durable³ soit 885 personnes. Ce taux était de 77 % l'an passé.

Pour les formations de niveau 5 et 4, ce taux est de 72%.

Selon les régions, les taux varient de 48% en PACA jusqu'à 100% en Bourgogne et en Basse-Normandie. Mais les effectifs régionaux étant parfois très réduits, il faut être vigilant face à la représentativité des données.

³ CDI, CDD de plus de 6 mois, titulaires de la fonction publique ou travailleurs indépendants.

Taux d'emploi durable parmi les ex stagiaires en emploi en 2011



- Sur 100 personnes en emploi 6 mois après la formation, 78 déclarent occuper un emploi qui correspond à l'emploi appris lors de la formation professionnelle en CRP soit 979 personnes.

Ce taux de correspondance formation-emploi est de 78% pour les niveaux 5 et de 82% pour les niveaux 4.

Le taux de correspondance formation suivie-emploi exercé est stable selon les années.

Comparativement : L'enquête Insertion 2011-2012 sur le marché AFPA recense que, parmi les personnes en situation de handicap ayant trouvé un emploi 6 mois après la formation :

- 51% occupent un emploi durable (de plus de 6 mois)
- 73% occupent un emploi correspondant complètement (43%) ou partiellement (30%) à la formation suivie

5. Les caractéristiques des stagiaires accueillis dans les CRP en 2011

Les caractéristiques sociodémographiques spécifiques des travailleurs en situation de handicap sont structurelles. Elles varient donc très peu d'une année sur l'autre.

Les différences notables par rapport aux années passées sont davantage à mettre sur le compte de changements méthodologiques (problème de stricte comparabilité des bilans annuels) que de changements structurels de profil des publics accueillis.

Le public accueilli est majoritairement masculin, âgé de 25 à 49 ans, avec un faible niveau de formation initiale et en inactivité professionnelle depuis un an ou plus.

5.1. Une population majoritairement masculine et d'âge médian

- Les données concernent plus de 4 200 stagiaires.
- **Les effectifs varient fortement d'une région à l'autre** selon le nombre d'établissements existants et selon le périmètre de l'enquête (de 71 à 751 stagiaires).
- **La population des stagiaires est majoritairement masculine : 63 % d'hommes** (66 % l'an passé). Cette structure correspond davantage aux caractéristiques des salariés employés dans les établissements assujettis à l'OETH en 2010 qu'à celle des demandeurs d'emploi (55 % d'hommes d'après Pôle emploi au 30 septembre 2012).

Comme les années passées, le bilan de la Picardie est atypique faisant état d'un public quasi exclusivement masculin (96 % d'hommes).

La majorité des stagiaires (77 %) a entre 25 et 49 ans. Aux extrémités de la pyramide des âges, on retrouve 9 % des stagiaires ayant moins de 25 ans et 14 % des stagiaires âgés de 50 ans et plus.

Les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés et les séniors sont largement sous représentés dans les CRP par rapport aux populations handicapées en recherche d'emploi ou employées dans les établissements assujettis (compter 2-3 % de moins de 25 ans et plus de 40 % de séniors).

► **La quasi totalité des stagiaires (99,9%) sont des bénéficiaires potentiels de l'OETH** c'est à dire qu'ils possèdent une reconnaissance administrative de leur handicap leur ouvrant droit aux dispositions de la loi de 2005 (article L.5212-13 du code du travail).

5.2. Un faible niveau de formation des stagiaires à l'entrée en formation

► **77 % des stagiaires ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP lors de l'entrée en formation.** Parmi eux, 20 % possèdent un niveau strictement inférieur au CAP/BEP.

17 % des stagiaires possèdent un diplôme équivalent au baccalauréat, et seuls 5 % ont un niveau supérieur au bac.

Cette répartition correspond à celle des demandeurs d'emploi handicapés enregistrés dans les fichiers de Pôle emploi. Elle explique également que le fait que la grande majorité des stagiaires de CRP suit des formations de niveau V ou IV.

► **Les niveaux de qualification varient parfois fortement selon les territoires :**

- En Lorraine, 94 % de stagiaires de niveau inférieur ou égal au CAP/BEP (dont près de 40 % de niveau strictement inférieur au CAP/BEP).
- A l'inverse, le bilan de la Bourgogne recense 10 % de stagiaires de niveau strictement inférieur au CAP/BEP et 34 % de stagiaires ayant un niveau supérieur ou égal au bac.

5.3. Un public parfois fortement éloigné de l'emploi

Comme les années passées, les rubriques sur la durée de l'expérience et de l'inactivité professionnelles avant l'entrée en formation ont été renseignées de manière partielle selon les établissements. Tous les centres ne disposent pas de ces informations.

- L'expérience professionnelle antérieure :
 - Pour 33 % des stagiaires elle est de moins de cinq ans.
 - Elle est de 5 à 15 ans pour 36 % des stagiaires.

- Et de plus de 15 ans pour 23 % d'entre eux.
- L'inactivité professionnelle antérieure :
 - 6 % des stagiaires n'ont jamais travaillé (12 % en 2009).
 - **62 % des stagiaires étaient en inactivité de longue (28 % depuis un à deux ans) ou très longue durée (37 % depuis plus de 2 ans).**
 - 29 % des stagiaires ont connu une brève période d'inactivité (inférieure à un an).

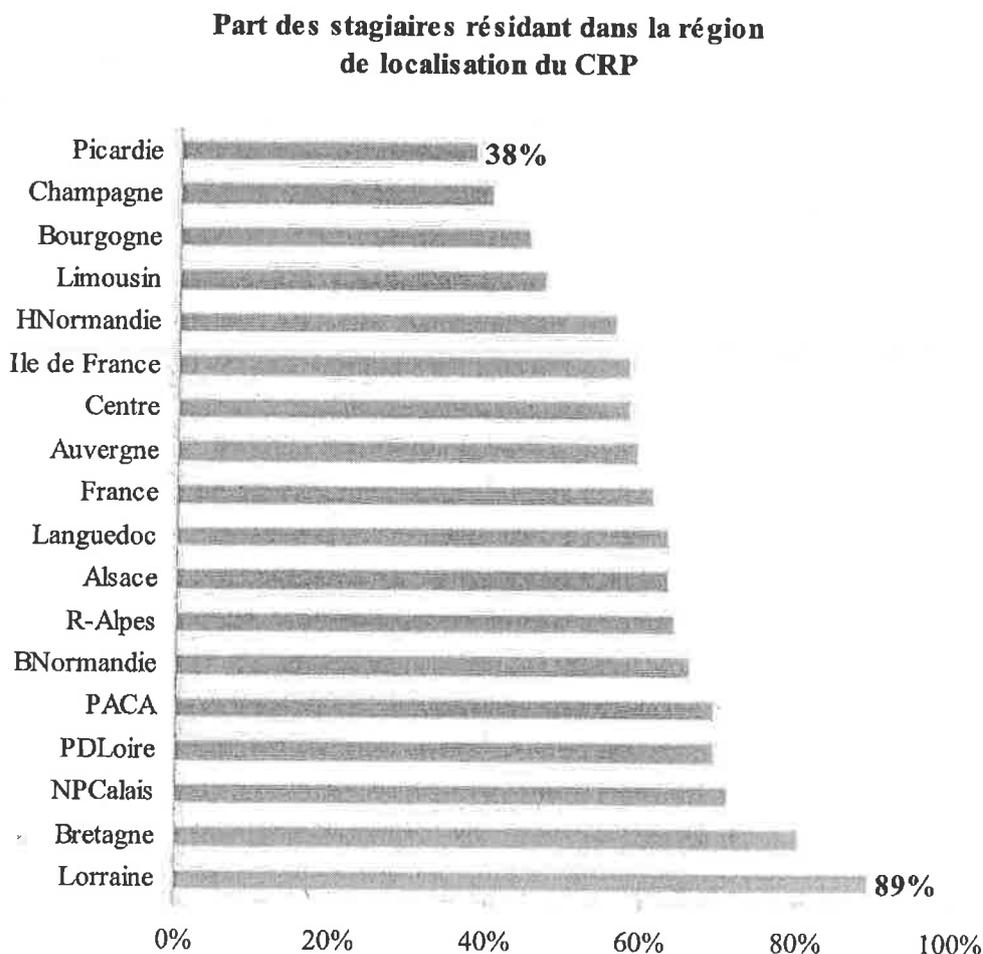
Cette répartition démontre la distance à l'emploi et les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour accéder, se maintenir, ou retourner sur le marché du travail.

Ces caractéristiques varient selon les territoires : 27 % des stagiaires auvergnats n'avaient jamais travaillé avant l'entrée en formation, contre 3% en Pays de la Loire. En Alsace, 61% des stagiaires étaient en inactivité depuis plus de deux ans contre 23 % en Lorraine.

5.4. Le recrutement géographique et le délai d'attente pour entrer en formation

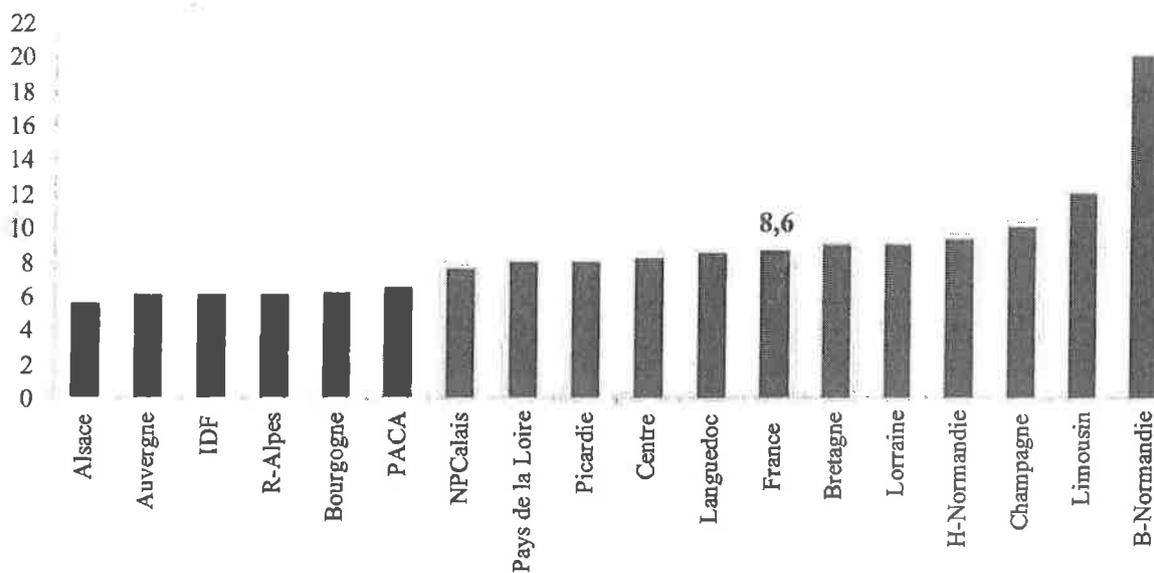
- **61 % des stagiaires, en moyenne, résident dans la région de localisation du CRP.**

Si cette moyenne nationale est très stable depuis 2009, elle varie en revanche fortement selon les territoires (de 38 % en Picardie à 89% en Lorraine).



- **Le délai d'attente** entre la décision d'orientation en CRP rendue par la CDAPH et l'entrée effective en formation est de **8,7 mois en moyenne**.

**Nombre moyen de mois d'attente avant l'entrée
en formation qualifiante en CRP en 2011**



Ce délai peut être comparé à celui du service public de l'emploi. Dans 43% des cas, le laps de temps séparant la prescription de la formation par le service public de l'emploi de l'entrée effective du demandeur d'emploi en formation est supérieur à 6 mois. **Le délai moyen est estimé à 129 jours.**

Plusieurs causes peuvent expliquer ces délais : la forte saisonnalité des entrées (concentrées sur les mois de septembre-octobre), la prégnance des rythmes scolaires et universitaires pour les formateurs comme pour les demandeurs d'emploi, la complexité du montage des dossiers financiers de formation etc.

Les chiffres-clés du bilan national des CPO et CRP

Point de vigilance : Compte tenu des évolutions techniques de l'outil et de la nature déclarative des données remontées dans les cadres de bilan successifs, **les résultats ne sont pas toujours strictement comparables d'une année sur l'autre. Les évolutions des données dans le temps sont à prendre avec précaution, et ne peuvent que présenter des tendances.**

	2009	2010	2011
Nombre de bilans régionaux consolidés	17	19	19
Nombre de CRP enquêtés	66	61	56
Durée moyenne des formations qualifiantes (en nombre de mois)	14,2	14,3	14,3
Part des stagiaires ayant suivi une formation qualifiante en CRP de niveau 5 ou 4	88%	90%	89%
Taux de réussite en formation qualifiante	91%	89%	93%
Nombre de stagiaires en emploi six mois après la sortie de formation	1 553	1 644	1 259
Taux d'emploi à 6 mois	66%	56%	54%
Part des insérés dont l'emploi correspondant au métier préparé durant la formation	79%	78%	78%
Part des insérés occupant un emploi durable	50%	77%	70%
Part des stagiaires résidant dans la région de localisation du CRP	61%	63%	61%
Nombre moyen de mois écoulés entre la décision de la CDAPH et l'entrée en formation	6,8	7,6	8,7